



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

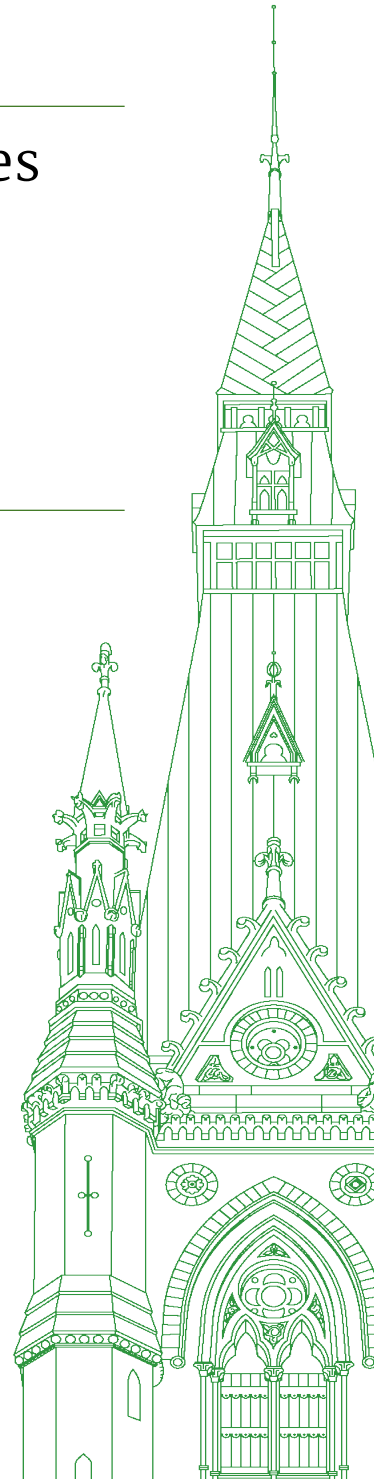
NUMÉRO 041

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le mercredi 3 juin 2026

---

Présidente : Hedy Fry





## Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 3 juin 2026

• (1605)

[Français]

**La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)):**  
Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à rappeler que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108 du Règlement et à la motion adoptée le mercredi 22 avril 2026, le Comité se réunit pour entamer son étude relative à la publication d'un rapport sur quatre zones de production d'énergie éolienne en mer au large de la Nouvelle-Écosse.

Cette réunion se déroule en format hybride, conformément au Règlement. Conformément aux motions de régie interne, je tiens à informer les membres du Comité que tous les témoins virtuels d'aujourd'hui ont passé avec succès leurs tests de connexion.

Je tiens à rappeler aux participants les points suivants.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour vous assurer de pouvoir accéder à l'interprétation. Désactivez le microphone lorsque vous ne parlez pas. Au bas de votre écran, vous verrez une icône en forme de globe. Elle vous indiquera le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français.

Je souhaite rappeler aux témoins que les membres du Comité vous poseront des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'une interprétation, je vous invite à mettre vos écouteurs dès maintenant. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Chers collègues, si vous souhaitez prendre la parole dans la salle, levez la main. Le greffier et moi-même essaierons de manipuler ce que nous estimons être le bon ordre des interventions. Je tiens à retirer le mot « manipuler ».

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Du ministère des Pêches et des Océans, nous accueillons Bernard Vigneault, directeur général, Direction des sciences des écosystèmes; Wendy Williams, directrice régionale, Écosystèmes aquatiques, Région des Maritimes, par vidéoconférence; et Luke Gaulton, directeur, Gestion des océans et de l'aquaculture, Région des Maritimes, également par vidéoconférence.

Je vais commencer par la déclaration liminaire de cinq minutes de celui ou celle d'entre vous qui la prononcera, s'il vous plaît. Je

vous préviendrai lorsqu'il vous restera une minute, puis 30 secondes, afin que vous sachiez que votre temps est écoulé et que vous puissiez adapter vos remarques en conséquence.

Monsieur Vigneault, si c'est vous qui prenez la parole, vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.

**Bernard Vigneault (directeur général, Direction des sciences des écosystèmes, ministère des Pêches et des Océans):** Oui, c'est moi. Merci, madame la présidente.

Bon après-midi, madame la présidente, messieurs les vice-présidents et membres du Comité.

Je reconnais tout d'abord que je m'adresse à vous sur le territoire algonquin non cédé des Anishinabe. Les peuples de la nation algonquine des Anishinabe habitent sur ce territoire depuis des millénaires. Leur culture et leur présence ont enrichi et continuent d'enrichir ce territoire. Je rends hommage aux peuples et au territoire de la nation algonquine anishinabe. Je rends aussi hommage à tous les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'à leurs précieuses contributions passées et présentes à ce territoire.

Je m'appelle Bernard Vigneault. Je suis directeur général des sciences des écosystèmes à Pêches et Océans Canada. Mes collègues et moi sommes ravis d'avoir l'occasion de comparaître devant le Comité au nom du ministère.

Je suis accompagné aujourd'hui de Mme Wendy Williams, directrice régionale, Écosystèmes aquatiques, Région des Maritimes, à Pêches et Océans Canada. En plus de la planification marine et de la conservation, elle est également responsable du Programme de protection du poisson et de son habitat ainsi que de la Division de la gestion des espèces en péril.

M. Luke Gaulton est directeur de la gestion des océans et de l'aquaculture pour la région des Maritimes à Pêches et Océans Canada. Il est également responsable de la planification marine et de la conservation dans la région des Maritimes.

Pêches et Océans Canada est responsable de la gestion des pêches, de la protection des écosystèmes aquatiques et de l'utilisation durable des ressources marines au pays. Nous publions de l'information scientifique, des résultats de recherche et des conclusions à l'appui de la science ouverte.

Le 18 décembre 2025, le MPO a publié un rapport canadien sur les sciences halieutiques et aquatiques intitulé « Quatre zones d'énergie éolienne (ZEE) au large de la Nouvelle-Écosse: une description des principales caractéristiques de l'écosystème marin, des zones importantes et protégées, des espèces en péril et en déclin, des poissons et des pêches, des relevés scientifiques et d'autres utilisations humaines pouvant se produire à l'intérieur et aux abords des zones du banc French, du banc du Milieu, du banc de l'île de Sable et du Sydney Bight ».

• (1610)

[Français]

Ce rapport a été publié en appui à l'appel de renseignements de la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière qui a pris fin le 13 janvier 2026.

[Traduction]

**La présidente:** Excusez-moi, monsieur Vigneault, mais nous ne recevons pas l'interprétation. Si vous pouviez patienter un instant, je vais arrêter le chronomètre afin de ne pas vous faire perdre de temps.

Est-ce que tout le monde entend l'interprète?

**Des voix:** Oui.

**La présidente:** Nous allons vous donner une minute de plus. Vous pouvez poursuivre.

**Bernard Vigneault:** Merci, madame la présidente.

[Français]

Ce rapport a été publié en appui à l'appel de renseignements de la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière, qui a pris fin le 13 janvier 2026. Cet appel de renseignements invitait les groupes autochtones et les détenteurs de droits, le secteur de la pêche, l'industrie, le gouvernement, le public et les autres intervenants à fournir des commentaires sur divers sujets, notamment les zones d'énergie éolienne envisagées et l'emplacement des parcelles potentielles dans ces zones.

Pêches et Océans Canada a produit un rapport qui fournit une description de haut niveau de l'écosystème marin et des utilisations humaines qui peuvent se produire à l'intérieur ou à proximité de chacune des quatre zones d'énergie éolienne désignées au large de la Nouvelle-Écosse, en s'appuyant principalement sur des documents publiés, ses fonds de données, comme les données sur les débarquements des pêches et les espèces détectées, et ses produits cartographiques.

Le rapport décrit les principales caractéristiques de l'écosystème marin, les zones importantes et protégées, les espèces en péril, les stocks épuisés, les poissons, les pêches, les relevés scientifiques ainsi que les autres utilisations humaines, afin d'informer les décideurs réglementaires, l'industrie et les membres du public.

Le rapport n'évalue pas le caractère convenable de ces zones pour l'énergie éolienne en mer ni le risque que pose l'exploitation de l'énergie éolienne en mer pour l'écosystème marin, les espèces marines ou les utilisations humaines dans chaque zone. Il peut donc éclairer la portée des futures évaluations des risques, mais des détails et des analyses supplémentaires seraient nécessaires pour éclairer les évaluations propres à un projet.

Pêches et Océans Canada est déterminé à gérer de façon durable les pêches et les océans du pays, dans l'intérêt à long terme de tous les Canadiens, tout en fournissant des conseils et des renseignements sur les nouvelles possibilités au sein de l'économie océanique du Canada. Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les renseignements et les avis scientifiques dans l'atteinte de ces objectifs.

Nous vous remercions de votre attention. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Vigneault.

Nous allons maintenant passer aux questions. Nous commencerons par une série de six minutes qui, comme vous le savez, comprend la question et la réponse.

Je vais commencer par les conservateurs.

Monsieur Small, vous avez six minutes.

• (1615)

**Clifford Small (Central Newfoundland, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à M. Vigneault et aux fonctionnaires.

Monsieur Vigneault, combien de poissons de fond ont traversé...

**La présidente:** Excusez-moi. Pourriez-vous activer votre caméra, s'il vous plaît?

**Clifford Small:** Je suis désolé.

**La présidente:** Nous aimerions vous voir.

**Clifford Small:** Oui, je sais. Merci, madame la présidente.

Monsieur Vigneault, combien de poissons de fond traversaient chaque année la plate-forme néo-écossaise et y étaient pêchés avant l'effondrement des stocks dans les années 1990? Avez-vous ce chiffre?

**Bernard Vigneault:** Non. Je peux vous dire que le rapport présentait un aperçu ponctuel et, comme vous semblez le laisser entendre, qu'il ne couvrait pas la période précédant les 10 dernières années. Il s'agit là d'une précision au sujet de la méthodologie utilisée dans le rapport.

**Clifford Small:** Oui. D'ailleurs, l'importance historique des zones dans lesquelles des projets d'éolien en mer sont prévus, sur les bancs au large de la côte Est et du Cap-Breton, n'a pas été abordée dans les documents.

Pensez-vous qu'avec le développement de l'éolien en mer sur ces bancs, les stocks de poissons de fond puissent un jour se rétablir, comme cela s'est produit pour la morue du Nord à Terre-Neuve-et-Labrador?

**Bernard Vigneault:** C'est une possibilité...

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

La motion ordonnant la communication de documents proposée et adoptée par le Comité était très précise. Elle concernait le rapport qui a été rédigé. Ce Comité a beaucoup de travail important à accomplir. Nous avons convenu d'examiner cette question pendant deux heures.

Ce point n'est pas pertinent. Nous devrions nous en tenir au sujet retenu par le Comité: la production de ce rapport.

**La présidente:** Merci. C'est un rappel au Règlement.

Monsieur Arnold, vous avez la parole.

**Mel Arnold:** Contrairement à ce qu'affirme M. Morrissey, je suis d'avis que les points soulevés par M. Small concernent précisément ce qui se trouve dans le rapport, ainsi que les éléments qui ne s'y trouvent pas et qui auraient dû y figurer. Je pense que ces points sont fort pertinents, madame la présidente.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, je ne suis pas d'accord avec M. Arnold. La motion adoptée par le Comité était très claire. Il s'agissait d'une ordonnance de communication du rapport. D'ailleurs, la motion présentée par M. Small demandant cela... Ce rapport peut être consulté en ligne depuis l'automne 2025.

J'aimerais obtenir des précisions, madame la présidente, sur le sujet dont le Comité est actuellement saisi et sur la pertinence des questions posées.

**La présidente:** Monsieur Arnold, avant de me prononcer sur la question de savoir s'il s'agit ou non d'un rappel au Règlement, ou si les questions de M. Small respectent la portée du rapport, aimeriez-vous nous dire pourquoi vous estimez que les questions de votre collègue concernent le rapport?

Si vous me le permettez, je tiens à rappeler à tout le monde que la motion précise que les membres du Comité doivent se concentrer sur l'objet de la réunion, c'est-à-dire le rapport.

**Mel Arnold:** La réunion porte sur le rapport. Je pense qu'il convient tout à fait de souligner ce qui manque dans ce rapport, ainsi que les travaux que le ministère n'a pas effectués pour présenter un rapport sur lequel le gouvernement pourrait éventuellement fonder ses recommandations ou ses décisions.

Si le contenu présente des lacunes, cela veut dire que le rapport est incomplet. Cette question concerne donc directement le rapport. C'est pourquoi je pense qu'elle est très pertinente.

**La présidente:** Monsieur Morrissey, M. Arnold fait valoir que cette question est en effet pertinente, car se concentrer sur le rapport veut dire que l'on se concentre non seulement sur ce qui y figure, mais aussi sur ce qui n'y figure pas.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, c'est à vous de décider, mais la motion était claire. Il s'agissait d'une ordonnance de communication de documents relative au rapport. Elle concernait précisément ce rapport. Se demander ce qui pourrait y figurer ou non relève, bien franchement, d'un tout autre débat, qui aurait dû faire l'objet d'une motion distincte.

• (1620)

**La présidente:** Monsieur Deschênes, vous avez la parole.

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lestiguj, BQ):** Merci, madame la présidente.

Lorsqu'on étudie un rapport, il me semble bien évident qu'on doit ouvrir le champ de la pertinence à qui a donné le mandat, au contexte du rapport, aux éléments qui y sont inclus ainsi qu'à ceux qui ne le sont pas. Il me semble tout à fait naturel que la portée des questions dépasse un peu le contenu du rapport, pour bien comprendre la démarche du gouvernement.

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur Small, je suis d'accord avec M. Deschênes et M. Arnold. Je vous prierais toutefois de ne pas trop vous éloigner du sujet dans vos questions.

**Clifford Small:** Merci, madame la présidente.

Bon nombre des zones qui seront exploitées principalement pour la production d'énergie éolienne en mer ont permis à la population de subvenir à ses besoins et ont donné des produits de la mer pendant près de cinq siècles.

Monsieur Vigneault, les répercussions sur l'avenir de la sécurité alimentaire au Canada ont-elles été prises en compte lors de la rédaction de ce rapport?

**Bernard Vigneault:** Si je peux revenir rapidement à votre question précédente, oui, la question des débarquements passés devra faire l'objet d'une discussion distincte. Nous en parlons à la page 34, sous l'angle d'un plafond.

Nous tenons à vous rappeler qu'il ne s'agit pas d'un avis scientifique ni d'un rapport venant appuyer des décisions. Ce n'est qu'un recueil des renseignements dont disposait le MPO à l'appui des contributions de l'ensemble des parties prenantes et du gouvernement dans le cadre du processus décisionnel. Il n'a jamais été conçu pour être...

**Clifford Small:** Monsieur Vigneault, il y a eu des appels d'offres dans ces quatre zones extracôtières. Votre rapport a joué un rôle très important dans le processus d'appel d'offres adressé aux promoteurs. Pourquoi n'a-t-on pas abordé de manière exhaustive la question des débarquements passés et ce à quoi pourraient ressembler ces zones de pêche et la sécurité alimentaire au Canada dans les années à venir? Pourquoi ces éléments ont-ils été omis dans le rapport?

**Bernard Vigneault:** Nous avons adopté une approche méthodologique scientifique. Par exemple, rien n'indique ni ne permet de penser que certains des stocks que vous avez mentionnés — la morue de l'Atlantique sur la plateforme néo-écossaise — vont se rétablir dans un avenir prévisible, et ce, en raison des conditions environnementales.

**Clifford Small:** Au début des années 2000, vos propres scientifiques ont déclaré qu'à Terre-Neuve, la morue du Nord était commercialement éteinte et le resterait. Pourquoi pense-t-on que les conditions environnementales ne pourraient pas changer? Il s'agit là d'un moment très bref dans l'histoire de terres qui ont assuré la subsistance et l'alimentation de la population pendant cinq siècles. Espérons que l'avenir du secteur de la pêche au Canada est encore long.

Allez-vous étudier les répercussions futures de ces parcs éoliens sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en Nouvelle-Écosse, dans les provinces de l'Atlantique et dans le reste du Canada?

**Bernard Vigneault:** Oui, nous les étudions, et nous espérons que les données que nous fournissons et que nous mettons à la disposition du public contribueront à cette discussion.

En ce qui concerne le plateau néo-écossais, nous n'avons observé aucun signe de croissance ou de rétablissement ni aucun indicateur environnemental positif depuis un certain temps. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'approche que nous avons adoptée dans le rapport a consisté à examiner les débarquements effectifs des dix dernières années, à recenser tous les débarquements enregistrés au sein de la zone éolienne extracôtière proposée et à réaliser une analyse spatiale de ceux dont le volume dépassait 1 % des débarquements de la zone.

**Clifford Small:** Monsieur Vigneault, j'aimerais aborder les effets de la construction et de l'exploitation de ces parcs éoliens sur les baleines. Quelles études ont été menées sur les effets sur la migration des baleines? Quelles études ont été menées à ce sujet pour la phase de construction?

**Bernard Vigneault:** Cette question n'a pas été abordée dans ce rapport. Nous avons documenté le chevauchement entre les zones où vivent les baleines et la zone de construction extracôtière potentielle proposée dans les zones extracôtières qui ont été définies. Nous menons chaque année un programme de recherche continu visant à étudier la présence des baleines dans ces zones. Ces résultats seront pris en compte à un stade ultérieur de la discussion.

• (1625)

**La présidente:** Votre temps est écoulé. Je suis désolée, monsieur Small.

Je vais maintenant donner la parole aux libéraux.

Monsieur d'Entremont, vous avez la parole pour six minutes. Allez-y.

**Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

[Français]

Monsieur Vigneault, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

[Traduction]

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la Nouvelle-Écosse dans le cadre de ses projets de développement de l'éolien en mer. Espérons qu'ils continueront de consulter les pêcheurs d'un bout à l'autre de la province et, bien sûr, qu'ils incluront les autres provinces susceptibles de pêcher dans ces zones. Nous ne sommes pas venus ici aujourd'hui pour parler de cette question. Nous sommes ici pour discuter de l'ordonnance de production demandée dans le rapport.

À quelle date ce rapport a-t-il été rendu public afin que les Canadiens puissent en prendre connaissance?

**Bernard Vigneault:** Ce rapport a été publié en décembre 2025, pendant la période de l'appel à renseignements lancé par la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière. Ces renseignements ont en fait été rendus publics à la fois sur le site Web du ministère des Pêches et des Océans et dans le dossier publié par la Régie de l'énergie extracôtière, qui comprenait les commentaires des parties prenantes du secteur de la pêche, lesquelles avaient été informées grâce au partage de données que nous avons effectué dans le cadre de ce rapport technique.

**Chris d'Entremont:** Le mois de décembre 2025 précède le 22 avril 2026. N'est-ce pas?

**Bernard Vigneault:** Oui.

**Chris d'Entremont:** C'est à ce moment-là que le député de Central Newfoundland a déclaré que le rapport n'était pas public. Cette affirmation contredit les propos de M. Small.

**Bernard Vigneault:** C'est ce que j'ai compris.

**Chris d'Entremont:** Le rapport était déjà disponible auparavant.

Tant dans le résumé que dans la conclusion du rapport, on lit qu'il vise à informer les intervenants du secteur et le grand public sur la situation écologique de ces zones et sur les activités qui sont actuellement menées dans les zones proposées pour le développement de l'énergie éolienne. Si quelqu'un n'était pas au courant de ces faits, pourrait-on en déduire avec certitude qu'il n'a pas lu le rapport?

**Bernard Vigneault:** C'était là l'objectif principal. En substance, cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts globaux de concertation menés par mes collègues dans cette région particulière du ministère des Pêches et des Océans... mais c'est principalement l'orga-

nisme de réglementation qui sera chargé de prendre les décisions à venir.

**Chris d'Entremont:** Qui a commandé ce rapport?

**Bernard Vigneault:** Ce rapport a été commandé par nos collègues de Aquatic Ecosystem Health and Management. Ces travaux ont été entrepris en 2025 en prévision des demandes de renseignements et de l'appel d'offres.

Mes collègues des Maritimes ont peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

**Luke Gaulton (directeur, Gestion des océans et de l'aquaculture, Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans):** Comme l'a souligné M. Vigneault, l'objectif principal était de répondre à la demande de renseignements. Des représentants des écosystèmes aquatiques au sein du ministère des Pêches et des Océans ont également souligné que les zones de production d'énergie éolienne présenteraient divers besoins en matière de renseignements à mesure que le projet de développement de l'éolien en mer progresserait.

Tous ces renseignements étaient déjà disponibles, et une analyse des données a été réalisée dans le cadre de ce rapport afin d'anticiper ces besoins.

**Chris d'Entremont:** L'objectif du rapport était simplement de fournir un ensemble de renseignements qui, techniquement, étaient déjà accessibles au public.

**Bernard Vigneault:** C'est une bonne description. Certaines des données de l'analyse provenaient de sources très différentes au sein du ministère des Pêches et des Océans, et certaines étaient plus difficiles à obtenir. Nous disposions déjà de tous ces éléments d'information, et nous les avons intégrés dans ce même rapport, et accompagnés d'une analyse spatiale des nouveaux écosystèmes qui se chevauchent et des zones proposées, afin d'éclairer les discussions.

**Chris d'Entremont:** Dans cet article, nous avons mentionné les quatre bancs étudiés à l'heure actuelle, à savoir Sydney Bight, Middle Bank, Sable Island Bank et French Bank. Lesquels des renseignements que contiennent ces documents seraient pertinents pour les décideurs, qu'ils proviennent de la province ou d'organisations de pêcheurs qui s'intéresseraient au processus décisionnel?

**Bernard Vigneault:** En commençant par le secteur de la pêche, nous disposons d'une analyse de données chiffrées qui permet d'évaluer l'utilisation récente de cette zone en termes d'effort de débarquement. Comme nous l'avons déjà évoqué, ce n'est pas la meilleure façon de fournir des données. On a mentionné la question des débarquements historiques. Certains pêcheurs ont des empreintes spatiales différentes, ce qui donne lieu à des discussions supplémentaires, mais il s'agit pour eux d'un bon point de départ.

Il est également utile pour nous de commencer par examiner les recoupements avec nos propres études scientifiques, qu'il s'agisse de celles portant sur la surveillance océanographique ou sur les sciences halieutiques, qui revêtent une grande importance pour la durabilité de la pêche et nous permettent de conserver notre capacité de fournir des conseils.

Nous disposons également de renseignements sur les écosystèmes que nous n'avons pas identifiés comme sensibles dans ces zones... des zones susceptibles d'être classées comme protégées. Nous faisons également référence à une publication antérieure, qui se présente également sous la forme d'un rapport technique, à l'intention des parties prenantes. Elle comprend une analyse spatiale plus détaillée des chevauchements potentiels des utilisations selon différents scénarios de déploiement en mer.

• (1630)

**Chris d'Entremont:** Ce rapport aborde-t-il la question de l'avenir de l'énergie éolienne en mer au Canada?

**Bernard Vigneault:** Non. Comme je l'ai déjà souligné, et c'est très important, il ne s'agit pas de ce que l'on appelle un rapport d'avis scientifique. Il ne s'agit pas d'une recommandation. Ce document vise à fournir des renseignements factuels. C'est assurément vrai pour ce rapport, mais ce format — ce que nous appelons un rapport technique pour ce type de données — contient des connaissances scientifiques utiles qui doivent être diffusées afin de faciliter la poursuite des analyses et d'encourager les contributions de diverses parties prenantes.

**Chris d'Entremont:** Merci.

**La présidente:** Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Alexis Deschênes, du Bloc québécois, pour six minutes. Allez-y.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être là. Je suis content d'être avec vous aujourd'hui.

Monsieur Vigneault, au sein de Pêches et Océans Canada, qui a pris la décision de produire le rapport?

**Bernard Vigneault:** Pour ce qui est des avis et des rapports scientifiques, notre façon de fonctionner est que nous recevons des demandes du secteur de la gestion des écosystèmes.

**Alexis Deschênes:** Donc, c'est le secteur de la gestion des écosystèmes. Est-ce exact?

**Bernard Vigneault:** C'est lui qui fait la demande, et c'est le secteur des sciences qui détermine si nous avons l'information requise pour produire le rapport technique demandé.

**Alexis Deschênes:** Parmi vous qui êtes ici, qui fait partie du secteur de la gestion des écosystèmes? Est-ce que c'est Mme Williams?

**Bernard Vigneault:** Oui.

**Alexis Deschênes:** D'accord.

J'ai donc des questions pour vous, madame Williams.

Si on refait l'histoire, je comprends que, le 29 juillet 2025, le gouvernement du Canada, par l'entremise de Ressources naturelles Canada, a dit qu'il désignait quatre premières zones de production d'énergie éolienne en mer au large de la Nouvelle-Écosse. Il a expliqué que c'était une étape clé dans le développement de l'industrie éolienne extracôtière. Il a dit qu'il y aurait un premier appel d'offres pour développer l'énergie éolienne en mer plus tard au cours de l'année. On était en 2025.

Ensuite, je comprends qu'un appel a été fait pour obtenir des commentaires de la part des intervenants sur divers sujets. Là, vous avez levé la main et vous avez dit qu'à Pêches et Océans Canada, vous alliez produire un rapport manuscrit.

Pourquoi avoir décidé que votre rapport n'évaluerait pas le caractère convenable de ces zones pour l'exploitation de l'énergie éolienne en mer ni le risque que celle-ci pose — ceci m'a beaucoup frappé — pour l'écosystème marin?

[Traduction]

**Wendy Williams (directrice régionale, Écosystèmes aquatiques, Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans):** La réponse à cette question est que nous cherchions à fournir des renseignements pertinents pour la période couverte par la demande de renseignements. L'objectif de cette étude était de rassembler les renseignements dont disposait déjà le ministère. Ce rapport ne visait pas à évaluer les risques liés à la production d'énergie éolienne en mer pour le secteur de la pêche.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Madame Williams, la demande qui a été faite par la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière consistait à demander au secteur de la pêche, à l'industrie, au gouvernement, au public et à d'autres intervenants de fournir des commentaires sur divers sujets.

De votre côté, à Pêches et Océans Canada, en vertu de la Loi sur les pêches, vous avez la responsabilité d'assurer la conservation et la protection du poisson ainsi que la prévention de la pollution. Or, là, le gouvernement dit qu'il va produire de l'énergie éolienne en haute mer et qu'il désigne des zones, mais qu'il va faire un appel d'offres au cours de l'année.

Pourquoi avez-vous limité les questions à poser? Vous avez demandé aux gens de Pêches et Océans Canada de faire la description des espèces marines, ce qui est pertinent, mais pourquoi ne pas leur avoir demandé de se pencher aussi sur le risque que pose l'exploitation de l'énergie éolienne en mer pour l'écosystème marin?

Pourquoi n'avez-vous pas demandé aux gens de Pêches et Océans Canada de répondre à cette question?

• (1635)

[Traduction]

**Wendy Williams:** Le rôle du ministère des Pêches et des Océans consiste à fournir des renseignements dans le cadre de ces procédures. Une étude régionale sur l'énergie éolienne en mer a été réalisée il y a deux ans, et nous avons fourni des données dans ce cadre. Nous avons fourni des données existantes pour ce document particulier. Nous nous attendions également à ce qu'un appel à renseignements soit lancé à la suite de... Il ne s'agit peut-être pas d'un appel à renseignements officiel, mais des renseignements provenant du ministère des Pêches et des Océans seront également fournis dans le cadre d'examen d'évaluation d'impact. Ces analyses d'impact, ainsi que l'évaluation régionale, ont généralement pour objectif de recueillir ces renseignements et d'examiner ces risques.

Je tiens également à ajouter que le ministère des Pêches et des Océans a fait connaître cet appel de renseignements à l'industrie de la pêche afin que celle-ci soit informée de cette initiative et comprenne comment y participer. Nous avons également accordé un financement...

[Français]

**Alexis Deschênes:** N'est-ce pas un peu votre responsabilité que de vous pencher sur l'effet que pourrait avoir la production d'énergie éolienne en mer sur les poissons?

Vous dites qu'un rapport régional a été fait auparavant. Quelles en étaient les conclusions?

[Traduction]

**Wendy Williams:** Je m'excuse. Je voulais parler de l'évaluation régionale menée par la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière. Il s'agissait d'un processus pour lequel nous avons fourni des données il y a deux ans. L'appel à renseignements a été publié par la suite.

Dans les deux cas, le ministère des Pêches et des Océans a fourni des renseignements. Nous nous sommes principalement attachés à cerner les zones de compatibilité entre ce qui pourrait constituer des zones d'exploitation de l'énergie éolienne en mer... et les activités de pêche.

Le document abordait également la question des espèces menacées, ainsi que les données relatives aux débarquements, comme l'a mentionné mon collègue, M. Vigneault.

[Français]

**Alexis Deschênes:** J'ai lu le rapport et, en effet, on y expose bien les différentes espèces. Toutefois, il y a une question qui est quand même cruciale: est-ce que l'implantation d'éoliennes en haute mer pose un risque pour l'écosystème marin?

N'avez-vous pas jugé que vous deviez répondre à cette question?

[Traduction]

**Wendy Williams:** Non, ce n'est pas le cas. Disons simplement que ce n'était pas le bon moment pour répondre à cette question. Les analyses d'impact de ces projets, qui seront réalisées par la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière, seront l'occasion d'évaluer les risques, et nous fournirons des renseignements à...

[Français]

**Alexis Deschênes:** Toutefois, le gouvernement a dit qu'il voulait lancer un premier appel d'offres dès 2025. Je comprends que ça n'a pas été fait, mais vous, vous jugez que c'est une question pour plus tard et qu'il n'est pas nécessaire d'y répondre tout de suite.

[Traduction]

**Wendy Williams:** Oui, ce n'était pas la raison, à ce moment-là, pour répondre à cette question, car nous y reviendrons lors de la procédure des évaluations d'impact.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Merci.

[Traduction]

**La présidente:** Merci.

Je passe maintenant au deuxième tour. Il s'agit d'un tour de cinq minutes.

Je cède la parole à M. Arnold, pour les conservateurs.

Vous avez cinq minutes. Allez-y, monsieur Arnold.

**Mel Arnold:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Vigneault, pouvez-vous me dire si ce rapport concerne un projet du ministère des Pêches et des Océans?

**Bernard Vigneault:** Oui, ce rapport a été rédigé par notre Bureau des grands projets, dont la mission, à l'instar de celle décrite dans ce rapport, consiste à fournir des renseignements à l'appui de l'examen des grands projets.

**Mel Arnold:** Considère-t-on qu'il s'agit d'un projet de la province de Nouvelle-Écosse ou du gouvernement du Canada?

**Bernard Vigneault:** Non, ce projet relève du ministère des Pêches et des Océans, c'est-à-dire du gouvernement du Canada. Nous menons actuellement un autre projet en lien avec cette question. Nous menons actuellement un ensemble d'activités de surveillance et de recherche financées par Ressources naturelles Canada. Ces initiatives visent à combler les lacunes qui ont été relevées dans l'évaluation régionale afin de recueillir, comme je l'ai mentionné précédemment, des renseignements supplémentaires sur les baleines et d'autres espèces menacées, en examinant...

**Mel Arnold:** Vous voulez dire que toutes ces recherches et ce rapport ont été réalisés, mais qu'ils ne répondent à aucun projet actuellement proposé? Est-ce exact?

**Bernard Vigneault:** Comme nous l'avons évoqué précédemment, ce rapport a été rédigé en réponse aux quatre domaines identifiés par la régie de l'énergie extracôtière. Il s'agit de produits du ministère des Pêches et des Océans qui visent à mettre à la disposition du public les données scientifiques et géospatiales dont nous disposons, à l'intention des parties prenantes et pour notre propre usage...

**Mel Arnold:** D'accord.

**Bernard Vigneault:** ... lorsque nous examinerons les modalités futures de la proposition de projet.

**Mel Arnold:** Quand un projet devient-il un projet pour le promoteur ou pour les partenaires gouvernementaux qui y participent?

**Bernard Vigneault:** Je vais maintenant m'adresser à mes collègues de la région des Maritimes, notamment dans le contexte du développement de la production éolienne en mer.

• (1640)

**Luke Gaulton:** Une fois l'appel d'offres lancé et le soumissionnaire retenu, on effectuera un examen spécifique au projet. Pour certaines des procédures dont nous avons parlé plus tôt, une évaluation régionale a été menée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Ressources naturelles Canada, la province de la Nouvelle-Écosse et la Régie Canada—Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière en sont encore au stade où ils vont déterminer où exactement, au sein des zones de production d'énergie éolienne, un appel d'offres sera lancé.

**Mel Arnold:** Quelqu'un d'autre a donc demandé ces renseignements, et le ministère des Pêches et des Océans y a consacré tout son temps, ses ressources et autres moyens. Des fonds ont-ils été transférés par le demandeur des renseignements au ministère des Pêches et des Océans? Les parties prenantes de tout le pays nous font part du manque de ressources au sein du ministère, et voilà qu'un ministère semble courir après des fantômes à la demande d'un autre ministère. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est?

**Luke Gaulton:** Comme nous l'avons indiqué, le rapport ne contient pas... Nous n'avons pas réalisé de nouvelle analyse pour ce rapport, mais une partie de son contenu consiste en une analyse qui compare l'adéquation de certaines zones à la production d'énergie éolienne en mer avec celles où se pratique la pêche. Cette analyse a été réalisée grâce aux fonds alloués à l'aménagement de l'espace marin dont disposait le ministère à l'époque. En tant que ministère responsable de l'aménagement de l'espace marin, c'est lui qui a mené cette analyse.

Je ne sais pas si mon collègue de la direction des sciences peut vous en dire plus à ce sujet, mais je crois que Ressources naturelles Canada finance également certaines activités scientifiques du ministère des Pêches et des Océans.

**Bernard Vigneault:** Ressources naturelles Canada finance les travaux de recherche sur la collecte progressive de données auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. Nous avons reçu un financement spécifique pour mener à bien ces travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact. Nous ne détournons pas de ressources destinées à d'autres domaines du secteur scientifique pour mener à bien ce travail. Nous avons reçu des fonds supplémentaires.

**Mel Arnold:** Cela m'aide à répondre à ma question.

Nous avons entendu dire que les limites des aires marines protégées proposées avaient été modifiées. Quand commence la procédure de création d'une aire marine protégée?

**Bernard Vigneault:** Je vais maintenant donner la parole à mes collègues de la région des Maritimes.

**Luke Gaulton:** Il existe une procédure spécifique à chaque site pour les aires marines protégées ou d'autres outils de conservation spatiale. Une zone d'intérêt est délimitée. Un long processus de consultation est alors engagé avec les titulaires de droits et les parties prenantes...

**Mel Arnold:** Ma question est la suivante: quand ce processus commence-t-il? Qui lance l'initiative visant à créer une aire de conservation marine?

**Luke Gaulton:** Cela fait partie du mandat du ministère des Pêches et des Océans: déterminer quelles sont les zones appropriées ou adaptées à la création d'aires marines protégées.

**Mel Arnold:** D'accord. J'aurai d'autres questions lors de mon prochain tour.

**La présidente:** Merci.

Je cède maintenant la parole à M. Morrissey, pour les libéraux.

Monsieur Morrissey, vous avez cinq minutes.

**Robert Morrissey:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Vigneault, tout d'abord, certaines personnes tentent de présenter ce rapport comme une validation par le ministère des Pêches et des Océans de quelque chose qui pourrait se produire. Ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas ici d'une situation dans laquelle le ministère des Pêches et des Océans analyse une zone et déclare qu'elle est propice au développement de l'énergie éolienne. Est-ce exact?

**Bernard Vigneault:** C'est exact.

**Robert Morrissey:** Le but était simplement, comme vous l'avez indiqué, de préparer des documents permettant de présenter correctement les espèces qui peuplent cette partie de l'océan.

**Bernard Vigneault:** Ce travail portait sur les espèces, l'utilisation par les êtres humains et d'autres renseignements sur l'espace, comme les zones protégées existantes ou proposées.

**Robert Morrissey:** Il s'agit simplement d'un inventaire de ce qui s'y passe.

**Bernard Vigneault:** Oui.

**Robert Morrissey:** Prétendre que le gouvernement aurait en quelque sorte donné son accord préalable à un projet d'aménagement potentiel serait tout simplement faux et reviendrait à diffuser de fausses informations.

**Bernard Vigneault:** C'est exact.

En réalité, la seule décision mentionnée dans le rapport, à titre de contexte, est l'annonce préalable des quatre aires définies. Voilà ce sur quoi repose ce rapport: les renseignements du ministère des Pêches et des Océans concernant ces aires spécifiques qui avaient été annoncées en juillet 2025 par la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada.

**Robert Morrissey:** En ce qui concerne les ressources que le ministère aurait dû mobiliser pour rassembler ce type de renseignements, il n'y a rien de nouveau ici. Il s'agit simplement de rassembler des renseignements qui existent déjà, et dont vous avez certainement connaissance. Est-ce exact?

• (1645)

**Bernard Vigneault:** Tout à fait, et comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons obtenu des moyens de la part de Ressources naturelles Canada afin de mener une nouvelle collecte de données. Ces données serviront à alimenter les futures discussions concernant l'évaluation d'impact et l'examen des projets.

**Robert Morrissey:** De nouvelles données ont-elles été recueillies dans le cadre de ce rapport?

**Bernard Vigneault:** Non. Je suis désolé de la confusion; cela n'a absolument rien à voir avec ce rapport.

**Robert Morrissey:** Donc, il s'agissait simplement de recueillir certaines données?

**Bernard Vigneault:** Ce rapport s'appuie à la fois sur nos bases de données, et sur l'analyse spatiale que nous avons effectuée. Il inclut différentes données scientifiques, mais également des données relatives aux prises débarquées fournies par nos collègues affectés à la gestion des pêches, ainsi que certaines données issues des bases de données de nos collègues responsables de la gestion des écosystèmes marins.

**Robert Morrissey:** Je vous remercie.

Je pense qu'il est très important que les personnes qui suivent ce dossier comprennent que, comme vous l'avez indiqué, il n'y a pas eu de processus d'approbation. Il ne s'agit donc pas d'une approbation générale permettant de mener n'importe quel projet de développement au sein de la zone concernée.

Pour être clair, il s'agit simplement d'une source de renseignements parmi d'autres concernant les espèces présentes au sein de ces régions. Est-ce exact?

**Bernard Vigneault:** Oui, c'est exact.

**Robert Morrissey:** Par ailleurs, vous n'avez formulé aucune recommandation à l'intention d'un gouvernement quelconque concernant la pertinence d'un projet de développement ou de tout autre enjeu connexe.

**Bernard Vigneault:** Non, il n'y a pas de recommandation. Les rapports précisent que nous aurions besoin de mener une analyse plus approfondie des renseignements disponibles dans le but de formuler certaines recommandations, et cela impliquerait donc un processus et un format différent. Autrement dit, il ne s'agirait plus de ce que l'on appelle un « rapport technique » comme le présent rapport.

**Robert Morrissey:** C'est important, car si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse décide de se lancer dans un projet de production d'énergie éolienne en mer, il devra alors se soumettre à un processus très rigoureux dans le but d'obtenir l'autorisation nécessaire. Est-ce bien le cas?

**Bernard Vigneault:** Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements à ce sujet, mes collègues pourront vous les fournir, mais en gros, vous avez bien résumé la situation. Il s'agit d'un processus particulièrement rigoureux qui sera piloté par la Régie Canada-Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière.

**Robert Morrissey:** Je ne souhaite pas m'étendre sur ce sujet, mais il existe un processus transparent et rigoureux à suivre. Les intérêts des pêcheurs seront pris en compte si nous en arrivons là. À ce stade, aucune autorisation n'a été accordée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Mais comme je l'ai dit, le rôle du ministère dans l'élaboration de ce rapport, qui date de plus de six mois, s'est limité à compiler les renseignements disponibles.

**Bernard Vigneault:** C'est également mon sentiment. Comme nous l'indiquons nous-mêmes, il est important que le secteur de la pêche s'implique davantage, car les renseignements que nous fournissons ne constituent qu'un point de vue parmi d'autres sur la question, et d'autres éléments doivent évidemment être pris en compte.

**Robert Morrissey:** Je vous remercie.

Si une partie était opposée par principe à de nouveaux projets d'exploitation d'énergie verte ou d'énergie éolienne, vous essayeriez de présenter cela comme une approbation préalable, ce qui n'est pas le cas, comme l'a indiqué votre témoignage. Il s'agissait clairement d'un simple travail de compilation de renseignements dont disposait votre ministère à ce moment-là, sans formuler aucune recommandation en faveur ou contre un éventuel projet éolien. Ai-je bien compris la situation?

**Bernard Vigneault:** Je ne peux pas me prononcer là-dessus, mais je peux confirmer que ce rapport était factuel, et qu'il ne contenait aucune recommandation officielle.

**Robert Morrissey:** Je vous remercie.

**La présidente:** Merci.

Sur ce, je vais à présent céder la parole à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Williams, est-ce que vous jugez qu'il serait utile et pertinent de vérifier si la présence d'éoliennes dans des zones extracôtières pourrait avoir un effet sur les écosystèmes marins?

[Traduction]

**Wendy Williams:** Oui, je pense effectivement que c'est important, et nous aurons l'occasion de fournir ce type de renseignements dans le cadre du processus d'évaluation d'impact.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Ce que je comprends, c'est qu'en juillet 2025, lorsque le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé qu'il désignait de premières zones de production d'énergie éolienne en mer, on ne vous avait pas demandé votre avis, en amont, pour savoir si c'était une bonne chose pour l'avenir des pêches au large de la Nouvelle-Écosse.

Est-ce exact?

[Traduction]

**Wendy Williams:** Non, et nous n'avons pas à fournir notre avis. Notre rôle au sein du MPO consiste à fournir des renseignements et des données dans le cadre du processus d'évaluation d'impact.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Vous venez de dire que, selon vous et des scientifiques, il est utile et pertinent de savoir s'il y aura un effet sur les écosystèmes marins.

• (1650)

[Traduction]

**Wendy Williams:** Je m'excuse. Je voulais dire que cela s'inscrirait dans le contexte d'une évaluation des risques réalisée dans le cadre plus général du processus d'évaluation d'impact.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Monsieur Vigneault, quel est l'état de vos connaissances sur l'impact que peuvent avoir des éoliennes extracôtières sur des écosystèmes marins?

**Bernard Vigneault:** C'est une région qui est relativement bien étudiée, comme en témoigne la quantité de données que nous avons fournies dans le rapport. Nous travaillons avec des collaborateurs internationaux, notamment le Conseil international pour l'exploration de la mer, qui est basé en Europe et qui a beaucoup plus d'expérience. Donc, nos scientifiques travaillent avec des scientifiques internationaux pour vraiment comprendre les effets qu'il y aura sur les écosystèmes marins.

Il faut comprendre les conditions de base des écosystèmes marins. Dans une des sections du rapport, on souligne que, sur le plan océanographique, les aires désignées sont des zones assez dynamiques. Il y a beaucoup de changements importants dans les écosystèmes.

D'autre part, il faut avoir une connaissance précise des endroits où les installations vont se situer. Présentement, ce sont des zones générales qui ont été désignées. Nos données montrent qu'il y a des différences considérables dans la biodiversité au sein de ces zones. Donc, il va être important de faire une analyse plus poussée quand on va connaître l'emplacement précis.

Par ailleurs, il faut s'intéresser au type d'hydroliennes qui vont être utilisées. Certaines sont ancrées au fond, tandis que d'autres sont flottantes. Plusieurs informations supplémentaires vont être incluses dans les futures évaluations des risques. Présentement, nos travaux visent plus les espèces en péril, les stocks commerciaux de poissons et les mammifères marins. Pour les mener, nous collectons l'information nécessaire pour bien documenter les conditions de base et pour faire des projections sur l'influence que pourraient avoir les éoliennes sur les courants de surface, par exemple.

**La présidente:** Merci, monsieur Vigneault.

[Traduction]

Je vais à présent céder la parole aux conservateurs pour un total de cinq minutes.

Madame Kronis, vous pouvez y aller, je vous prie.

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui, et je tiens à vous remercier de m'avoir invitée à cette réunion.

Je vais poser quelques questions à M. Vigneault, mais si un autre invité souhaite y répondre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir.

Le rapport du MPO dont il est question aujourd'hui passe en revue quatre zones de production d'énergie éolienne en mer au large de la Nouvelle-Écosse où de grands parcs éoliens pourraient être aménagés sur le long terme. Ai-je raison de penser que certaines de ces zones chevauchent des zones de protection marines existantes ou prévues?

**Bernard Vigneault:** Oui, il existe effectivement certains chevauchements partiels. Tout cela est décrit en détail dans le rapport.

**Tamara Kronis:** Merci pour votre réponse.

Les responsables qui ont rédigé ce rapport disposent-ils de l'expertise pour aménager un parc éolien?

**Bernard Vigneault:** Comme je l'ai laissé entendre dans ma réponse précédente à M. Deschênes, il est difficile d'évaluer a priori l'impact exact d'un projet sans connaître l'emplacement exact ni le...

**Tamara Kronis:** La question que je vous pose est la suivante: disposez-vous, au sein du MPO, d'une expertise suffisante concernant l'aménagement d'un parc éolien?

**Bernard Vigneault:** Eh bien, nous n'avons pas...

**La présidente:** Madame Kronis, votre dernière question ne porte pas sur le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

**Tamara Kronis:** En fait oui, ma question est en lien avec le rapport, avec tout le respect que je vous dois. Je vous demanderai d'arrêter le chronomètre.

Nous avons eu plusieurs discussions sur ce qui figure dans le rapport, et quelles en étaient les limites. Je pense qu'il est tout à fait pertinent de se demander quel type d'expertise était représentée autour de la table lorsque les participants ont examiné ce qu'il fallait inclure ou non dans ce rapport.

**La présidente:** S'il s'agit de votre question, alors elle est tout à fait légitime. Votre question précédente, néanmoins, ne semblait pas l'être.

Pourriez-vous répondre à cette dernière question, monsieur Vigneault?

**Bernard Vigneault:** Non, le rapport n'aborde pas cette question. L'aspect technique des parcs éoliens ne relève absolument pas de son champ d'application. L'objectif du rapport était de partager l'expertise dont dispose le MPO et, dans le cadre de cette expertise, les données dont nous disposons concernant nos activités dans ce domaine.

**Tamara Kronis:** Voulez-vous dire que le MPO ne possède aucune expertise concernant la manière d'aménager un parc éolien?

**Bernard Vigneault:** Je dis simplement que cela ne relève pas du mandat du MPO.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement. La question de Mme Kronis dépasse clairement le cadre de la séance d'aujourd'hui.

**La présidente:** Oui, je suis d'accord avec vous, monsieur Morrissey, cette question n'est pas pertinente dans le cadre du rapport. Il est évident que ce rapport est un recueil de données existantes dont disposait déjà le MPO. Il ne s'agit pas d'évaluer l'impact des parcs éoliens, mais simplement de présenter des données existantes.

**Tamara Kronis:** Mais ce n'est pas ce que je demandais... Madame la présidente, avec tout le respect que je vous dois...

**La présidente:** Il n'était pas nécessaire que les responsables du MPO présents autour de la table procèdent à une évaluation de l'impact; ils n'étaient pas censés disposer de ce type d'expertise. Les responsables du MPO se sont contentés de recueillir différentes données existantes.

**Tamara Kronis:** Je suis désolée, madame la présidente, mais je ne demandais pas si les responsables du MPO avaient mené ou non une évaluation d'impact. J'ai simplement demandé à M. Vigneault s'il y avait quelqu'un dans cette salle qui sache réellement comment aménager un parc éolien.

• (1655)

**La présidente:** Ce point n'est tout simplement pas pertinent, je suis désolée.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Ce point n'est effectivement pas pertinent par rapport au sujet d'aujourd'hui.

**La présidente:** Chers collègues, passons à la suite des choses, s'il vous plaît. J'ai suspendu le décompte du temps, mais passons maintenant aux questions portant exclusivement sur le rapport, ainsi que sur le mandat du MPO.

**Tamara Kronis:** D'accord, je comprends.

Monsieur Vigneault, lorsque vous avez réfléchi aux données à inclure dans le rapport, avez-vous pris vos décisions concernant ce qui devait y figurer en fonction de la zone géographique concernée?

**Bernard Vigneault:** Exactement. Cela reposait sur les quatre zones de protection d'énergie éolienne en mer qui avaient déjà été identifiées. Nous avons examiné différents ensembles de données sur les écosystèmes aquatiques et sur les pêches. C'est ce qui nous a conduit à...

**Tamara Kronis:** Vous êtes-vous davantage concentré sur les fonds marins, ou bien sur la surface?

**Bernard Vigneault:** Oui, tous ces éléments figurent au sein de notre rapport. On y trouve des renseignements concernant la géologie des fonds marins, le biote, et sur les colonnes d'eau. Toutes les informations dont nous disposons dans nos archives ont été intégrées à ce document afin que les parties prenantes puissent y avoir accès. Il ne s'agit pas d'un ensemble de données exhaustif, mais plutôt d'un point de départ permettant de comprendre quelles connaissances le MPO possède déjà.

**Tamara Kronis:** C'est justement ce que je voulais dire. Vous avez répété à maintes reprises que votre rapport n'était pas censé contenir l'ensemble complet des données sur ce sujet. Ma prochaine question est donc la suivante: avez-vous pris en compte la manière dont un parc éolien doit être aménagé lorsque vous avez cherché à déterminer quels éléments inclure au sein de votre rapport?

**Bernard Vigneault:** Je sais que cette question a été abordée, mais elle ne relevait pas du champ d'application du rapport. Ce dernier portait sur l'activité de pêche, les écosystèmes fragiles et la géologie de ces zones géographiques, dans la mesure où celles-ci avaient été identifiées comme des zones potentielles de production d'énergie éolienne en mer. Il n'était pas prévu d'examiner les impacts de l'exploitation éolienne en mer ni de réaliser une quelconque analyse...

**La présidente:** Je suis désolée, madame Kronis, mais je vous demande de vous concentrer uniquement sur le rapport du MPO, s'il vous plaît.

**Tamara Kronis:** Ma question ne portait pas spécifiquement sur l'évaluation d'impact.

Si vous disposez de 10 ensembles de données et que vous dites que ce rapport a servi de point de départ, il est possible que vous ayez inclus dans ce rapport les ensembles de données numérotés de 1 à 7 et le numéro 9, mais pas les numéros 8 et 10. Ma question est la suivante: avez-vous pris en compte ce qui pourrait éventuellement y être développé lorsque vous avez décidé ce qu'il fallait inclure et ce qu'il fallait exclure au sein de votre rapport?

Avec tout le respect que je dois à la présidente et aux députés de l'opposition, ma question est tout à fait pertinente avec le rapport du MPO.

**Paul Connors (Avalon, Lib.):** Non, votre question ne l'est pas.

**La présidente:** Désolée, madame Kronis, mais votre question ne l'est pas.

**Tamara Kronis:** Eh bien, si vous décidez...

**La présidente:** Ma décision est maintenue: il ne s'agit pas d'une question pertinente avec le sujet d'aujourd'hui.

Passons à la suite des choses. Madame Kronis, merci de bien vouloir axer vos prochaines questions sur le rapport du MPO.

**Tamara Kronis:** Monsieur Vigneault, en ce qui concerne les différents éléments que vous avez choisi de ne pas inclure dans votre rapport, quels ont été vos principaux motifs?

**Bernard Vigneault:** Il s'agissait simplement de prendre le temps d'analyser certains renseignements déjà facilement accessibles ailleurs. Par exemple, nous avons dressé la liste des espèces menacées répertoriées dans ces zones, mais il existe d'autres documents plus détaillés, tels que la stratégie de rétablissement de ces espèces, qui sont facilement accessibles et dont le contenu n'est pas reproduit dans son intégralité dans le présent rapport.

**Tamara Kronis:** D'accord, je vois, donc êtes-vous en train de nous dire que ce rapport demeure incomplet?

**Bernard Vigneault:** Comme l'indique le rapport, il s'agit d'un aperçu de nos principaux ensembles de données, destiné à aider toute personne souhaitant s'informer sur ce que recèlent les quatre zones de production d'énergie éolienne proposées. D'autres ensembles de renseignements pourraient également être disponibles.

**Tamara Kronis:** D'accord, mais y a-t-il...

**La présidente:** Merci, madame Kronis, mais votre temps de parole est malheureusement écoulé.

Nous allons à présent passer aux députés libéraux, en commençant par M. d'Entremont.

Monsieur d'Entremont, à vous la parole pour un total de cinq minutes, je vous prie.

**Chris d'Entremont:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Permettez-moi de passer en revue les questions que j'ai préparées.

Tout d'abord, quel était l'objectif du MPO lors de la rédaction de ce rapport?

**Bernard Vigneault:** Je vais m'adresser à mes collègues responsables de la gestion des écosystèmes aquatiques, qui nous ont confié la rédaction de ce rapport.

**Luke Gaulton:** Nous avons cherché à anticiper quels types de renseignements seraient nécessaires aux yeux du MPO et des différents organismes de réglementation. Dans certains cas, ces organismes sont chargés d'étudier l'habitat de certaines espèces de poisson, ou encore d'évaluer les impacts de différents projets d'exploitation de ressources marines dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril, laquelle relève également du MPO.

Le rapport indique clairement que nous avons fourni les renseignements dont nous disposions et que nous jugions pertinents, ainsi que ceux pour lesquels nous pensions recevoir des demandes. Bien entendu, ce rapport n'a pas la prétention de dresser un portrait exhaustif, et ne contient pas tous les renseignements nécessaires aux organismes de réglementation.

**Chris d'Entremont:** La publication de ce rapport est-elle révélatrice de l'avenir du secteur de la production d'énergie éolienne en mer au Canada?

● (1700)

**Luke Gaulton:** Non.

**Chris d'Entremont:** Étant donné que ce rapport est purement informatif et ne porte pas réellement sur le processus de mise en place de parcs éoliens en mer, d'autres étapes, telles que la consultation du secteur privé, de la province de Nouvelle-Écosse ou d'autres organisations, seraient-elles mises en œuvre avant que d'autres projets similaires ne soient lancés?

**Luke Gaulton:** Oui.

Comme nous l'avons mentionné, ce rapport répondait à un appel à contributions. Le secteur de la pêche a également répondu à cet appel. Les principaux organismes chargés de la réglementation du secteur de la production d'énergie éolienne en mer ont eu des discussions avec le secteur de la pêche, dont certaines ont été facilitées ou organisées par le MPO. Toutefois, les parties prenantes du secteur de la pêche continuent de s'entretenir avec les organismes de réglementation indépendamment du MPO.

**Chris d'Entremont:** Et quels sont ces organismes de réglementation?

**Luke Gaulton:** Il est principalement question de la Régie Canada-Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière.

**Chris d'Entremont:** Quels sont les liens concrets entre le MPO et cet organisme de réglementation?

**Luke Gaulton:** Nous avons conclu un protocole d'accord en vertu duquel nous leur fournissons des données et des renseignements. Nous leur avons également communiqué une grande partie des analyses contenues dans ce rapport.

**Chris d'Entremont:** Votre rapport formule-t-il des conclusions quant au bien-fondé et à l'acceptabilité sociale de ces quatre zones de production d'énergie éolienne en mer?

**Luke Gaulton:** Non.

**Chris d'Entremont:** Il me reste encore quelques minutes. Monsieur Gaulton, pourriez-vous m'expliquer en quoi a consisté le processus d'évaluation par les pairs dans le cadre de la rédaction de ce rapport?

**Luke Gaulton:** Pour tout ce qui a trait à l'évaluation par les pairs, je préfère me tourner vers M. Vigneault, qui est responsable de la Direction des sciences et des écosystèmes.

Si je peux me permettre, j'aimerais apporter une précision. Dans certaines analyses menées par le MPO, notamment sur les zones de pêche, nous avons effectivement examiné quelles zones se prêtaient à la production d'énergie éolienne en mer selon une perspective industrielle. Il ne s'agissait pas d'une décision du MPO quant aux zones appropriées, mais nous avons croisé ces données avec celles relatives aux zones de pêche. Les données que nous avons fournies concernaient uniquement les zones de pêche.

Je m'excuse si je n'ai pas été clair à ce sujet.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, M. Vigneault.

**Chris d'Entremont:** Je vais me permettre de poser ma dernière question: qui a identifié ces quatre zones de protection d'énergie éolienne en mer? Si je me souviens bien, lorsque la province s'est penchée sur cette question, elle a examiné bien plus que quatre domaines différents, mais le choix s'est finalement porté sur ces quatre-là. Je pense que c'est ce qui a incité le ministère à fournir les données relatives à ces quatre zones.

**Luke Gaulton:** C'est exact.

**Bernard Vigneault:** Si j'ai bien compris, cette décision découle de l'évaluation régionale qui a été menée, et les services scientifiques du MPO ont apporté leur contribution à cet exercice.

Pour répondre à votre question précédente concernant l'examen par les pairs de ce rapport, sachez que, pour un rapport technique de ce type, nous procédons effectivement à un examen par les pairs. Il s'agit d'un processus interne au MPO, mais d'autres experts indépendants, qui n'ont pas participé à la rédaction du document, l'ont évalué et ont formulé des commentaires concernant certaines erreurs, ou encore l'absence de certaines données essentielles.

**Chris d'Entremont:** Et si l'on se projette dans le futur, quelle serait la prochaine étape, à votre avis? Par exemple, si la Régie Canada-Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière adresse une nouvelle demande au MPO, celui-ci sera-t-il en mesure de lui transmettre des études complémentaires au fil du temps?

**Bernard Vigneault:** La prochaine étape pour le secteur des sciences sera de communiquer les données recueillies dans le cadre des travaux en cours pour combler les lacunes qui ont été recensées par l'organisme de réglementation. Le financement viendra de Ressources naturelles Canada.

Je vais laisser mes collègues de la région des Maritimes parler de l'aspect gestion des prochaines étapes.

**Luke Gaulton:** Nous continuons de leur fournir des données pour documenter exactement où se trouvera la zone de l'appel d'offres.

**Chris d'Entremont:** D'accord.

**La présidente:** Je suis désolée, monsieur d'Entremont. Votre temps est écoulé. Merci.

Nous allons maintenant passer à la prochaine série de questions, en commençant par les conservateurs.

Monsieur Small, vous avez cinq minutes.

**Clifford Small:** Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse encore à M. Vigneault.

Étant donné que le banc d'Émeraude — et je sais que ce n'est pas inclus dans ce rapport — est une aire marine protégée et que certaines parties du banc de l'île de Sable seront aussi protégées, quels éléments du plancher océanique du banc de l'île de Sable sont protégés?

• (1705)

**La présidente:** Encore une fois, monsieur Small, je vous demanderais de vous en tenir au rapport. Il est très clair dans la motion qui a mené à cette séance que vous devez vous en tenir au rapport. S'ils ne se sont pas penchés sur le banc de l'île de Sable, nous ne devrions pas en discuter.

**Clifford Small:** D'accord.

Parlons un peu de transparence. Nous avons des courriels du ministère où il est question de ne pas utiliser tous les renseignements fournis par l'industrie de la pêche, que cela pourrait mettre certaines personnes « mal à l'aise ». Pourquoi le fait de fournir toute l'information provenant de l'industrie de la pêche pour créer ce rapport pourrait-il mettre certaines personnes mal à l'aise?

**Bernard Vigneault:** Je ne sais pas à quoi le député fait référence. Nous avons fourni toute l'information que nous avons obtenue sur les pêches par l'entremise de nos collègues de la gestion des pêches au sujet des débarquements. On sait que les renseignements sont incomplets, comme je l'ai mentionné plus tôt, et qu'il est nécessaire de continuer à mobiliser l'industrie de la pêche pour fournir des renseignements plus détaillés.

**Clifford Small:** Je fais référence à un courriel de Manon Cassista-Da Ros, dans lequel elle disait ce qui suit:

Ce qui me préoccupe, c'est que, jusqu'à maintenant, nous n'avons tenu compte que des commentaires à l'interne, ce qui pourrait limiter l'exhaustivité des documents. Ces documents pourraient être beaucoup plus solides si l'industrie de la pêche avait l'occasion de les examiner et de fournir une rétroaction.

Je comprends que ma suggestion puisse vous mettre un peu mal à l'aise, mais l'industrie de la pêche est particulièrement bien placée pour offrir un contexte et des renseignements précieux que nous ne saisissons peut-être pas entièrement à l'interne. Je ne veux tout simplement pas que le MPO manque l'occasion d'examiner la question de façon équitable.

On dit donc dans les documents internes que nous avons obtenus que des personnes ayant participé à la création de ce rapport ont retenu des renseignements parce qu'elles étaient mal à l'aise. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

**Bernard Vigneault:** Il n'est pas question dans les courriels de retenir quoi que ce soit. On parle du processus et de la façon de faire participer davantage l'industrie. À la direction des sciences — et vous l'avez vous-même souligné, monsieur Small —, nous sommes conscients de l'importance de mobiliser davantage l'industrie. La Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement a été tenue informée de ce rapport et l'utilise, tout comme d'autres associations...

**Clifford Small:** La production...

**Bernard Vigneault:** Là où je veux en venir, c'est que l'industrie comprenait que l'information n'était pas complète et qu'il a des données supplémentaires à apporter.

Je crois savoir que cela ne faisait pas partie de cet exercice. Encore une fois, il s'agissait de renseignements de base du MPO sur les pêches. Mes collègues de la région des Maritimes pourraient parler de façon plus générale du processus de mobilisation et des prochaines étapes.

**Clifford Small:** D'accord, allez-y, monsieur Gaulton.

**Luke Gaulton:** Même si elle n'a pas été produite expressément pour le rapport, une analyse a été faite des zones de pêche par rapport aux zones propices à l'éolien en mer. Il s'agit de l'analyse Marxan avec zones, comme on l'appelle dans le rapport. Cette analyse a fait l'objet de vastes consultations auprès de l'industrie de la pêche.

Comme mon collègue l'a mentionné, la Nova Scotia Fisheries Alliance for Energy Engagement a été consultée dans le cadre de cette analyse et a eu l'occasion de formuler des commentaires.

**Clifford Small:** Certaines zones sont déjà des aires protégées. Le banc de l'île de Sable sera bientôt une aire protégée. Pourquoi n'avez-vous pas indiqué dans le rapport que les zones qui sont actuellement des aires marines protégées doivent rester des aires marines protégées, compte tenu de ce que l'industrie de la pêche a sacrifié? Pourquoi ne dites-vous pas que les aires protégées sont incompatibles avec le développement éolien?

**Luke Gaulton:** Le rapport mentionne, en fait, les aires marines protégées et les refuges marins existants. Le rapport montre également les zones qui font partie de l'ébauche du réseau de conservation. Dans la demande d'information incluse dans ce rapport, et par d'autres moyens dans le cadre de ce processus, le MPO a clairement indiqué où se trouvent les aires protégées existantes et les aires à l'étude. Ensuite, un décideur qui...

• (1710)

**La présidente:** Merci.

Y a-t-il d'autres questions de la part des libéraux?

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, nous avons clairement couvert tout ce rapport. Certains cherchent des intentions cachées qui n'existent pas ici.

**La présidente:** Les libéraux n'ont pas de questions à poser. Vous passez votre tour.

Monsieur Cormier, allez-y.

**Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.):** Madame la présidente, nous passons notre tour. Nous n'avons plus de questions, alors vous pouvez passer aux tours des autres partis.

[Français]

**La présidente:** Je donne maintenant la parole à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

**Alexis Deschênes:** Merci, madame la présidente.

Je suis un peu surpris que le gouvernement du Canada désigne des zones pour développer l'énergie éolienne en mer au pays sans avoir obtenu d'avis scientifiques au préalable afin de déterminer s'il y aura un effet sur les pêches, qui sont une activité importante dans ce secteur. En juillet 2025, il disait que son objectif pour les zones définies au large de la Nouvelle-Écosse était de développer une capacité de production allant jusqu'à cinq gigawatts d'ici 2030. C'est très bientôt.

Voici ce qui me rassure, monsieur Vigneault: tantôt, vous m'avez dit que vous collaboriez avec des scientifiques de pays européens qui avaient installé des éoliennes extracôtières. Vous avez égale-

ment dit que ça allait dépendre des éoliennes, ce que je comprends bien.

Selon l'information que vous avez, est-ce qu'on se demande si les éoliennes auront un effet sur l'écosystème marin, ou est-ce qu'on se demande plutôt quelle sera l'ampleur de leur effet sur les poissons et les autres espèces marines autour d'elles?

**Bernard Vigneault:** Il y a certainement des effets, et nous avons besoin de toute une gamme d'expertises pour les évaluer. J'ai mentionné nos collègues européens, mais il y a également nos collègues de Ressources naturelles Canada, qui ont l'expertise nécessaire, sur le plan de l'ingénierie, en matière d'installation d'éoliennes.

À titre d'exemple d'effet direct, il peut certainement y avoir des conflits d'utilisation. Je pense à la navigation, entre autres. Notre expertise au sein du ministère nous permet de faire des analyses spatiales pour évaluer ces effets.

Alors, il y aura certainement des effets. On ne peut pas installer des infrastructures en mer qui vont interagir avec le fond marin, avec les courants et, par définition, avec les vents sans qu'elles aient un impact sur l'écosystème. Il s'agit d'être capable de modéliser et de quantifier le vrai risque que posent ces changements pour l'environnement marin.

**Alexis Deschênes:** Dans ce rapport, on voit qu'il y a des espèces qui font leur migration dans ce coin-là. C'est là que ça me touche un peu, comme Québécois et comme député de la Gaspésie. Le saumon de l'Atlantique peut être dans ce secteur. On parle également du maquereau.

Je comprends que l'analyse qui devra être faite pourrait démontrer un impact sur des poissons qui passent au large de la Nouvelle-Écosse, mais qui finissent par se retrouver au Québec. Est-ce bien le cas?

**Bernard Vigneault:** C'est possible. D'ailleurs, nous sommes en train de mettre en place un nouveau volet de recherche qui va regarder les poissons migrateurs en particulier. Nous allons utiliser des technologies permettant de marquer les poissons et suivre leur passage au moyen de dispositifs de détection. Nous allons aussi utiliser l'ADN environnemental afin de savoir quelles espèces ont été présentes dans les zones proposées et à quel moment.

**Alexis Deschênes:** Merci.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup.

Maintenant qu'un parti au sein du Comité n'a plus de questions, nous pouvons terminer le tour avec M. Deschênes...

**Mel Arnold:** Non.

**La présidente:** ... parce que les tours ne peuvent pas se poursuivre avec un seul parti.

Excusez-moi.

**Mel Arnold:** J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Nous avons encore beaucoup de questions.

**La présidente:** Je sais. C'est censé être les conservateurs, les libéraux, les bloquistes, les conservateurs et les libéraux. Les libéraux n'ont plus de questions.

**Mel Arnold:** Si les libéraux veulent céder leur temps, nous le prendrons avec plaisir. Nous avons prévu deux heures pour cette réunion parce que des séries de questions étaient prévues.

• (1715)

**La présidente:** On peut difficilement n'avoir que quelques membres du comité qui participent pendant que les autres ne participent pas.

Avons-nous le quorum pour les questions?

**Tamara Kronis:** Je pense que cela devrait fonctionner.

**La présidente:** C'est ma question. Avons-nous le quorum pour les questions si un parti ne pose pas de questions?

**Tamara Kronis:** J'invoque le Règlement.

**La présidente:** Oui, monsieur d'Entremont.

**Chris d'Entremont:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je regarde la motion. Le point c) indique ce qui suit:

c) conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité entreprenne une réunion de deux heures avec des représentants du MPO, que la réunion ait lieu une semaine après que tous les documents demandés auront été reçus par l'ensemble des membres du comité, et que l'ordre du jour de la réunion porte spécifiquement sur le rapport.

Tout ce que j'entends pour l'instant, ce sont des questions sur des éléments qui ne sont pas dans le rapport. Il est très clair que les questions doivent porter sur le rapport. Je n'ai pas entendu beaucoup de questions sur le rapport.

**La présidente:** Monsieur Arnold, avez-vous quelque chose à dire?

**Mel Arnold:** Oui.

Je vais également revenir à la motion. Regardez le point b)(i). Il dit:

(i) tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, les protocoles d'entente, les notes d'information et les communications internes, liés à la décision de produire ce rapport, y compris toute demande relative à sa préparation et à l'affectation des ressources associées...

Je ne crois pas que nous ayons reçu le document portant sur la demande. Le Comité n'a toujours pas reçu les documents requis, conformément à la motion.

**La présidente:** Est-ce le cas? Le Comité n'a-t-il pas reçu les documents demandés dans la motion?

**Mel Arnold:** Si quelqu'un peut me signaler, parmi les documents que nous avons reçus, le document qui porte sur la demande relative à sa préparation, je me ferai un plaisir de retirer ce que j'ai dit.

Nous n'avons pas reçu tous les documents demandés.

**La présidente:** Je ne sais pas. Je pose la question au Comité.

**Chris d'Entremont:** Le Comité a reçu toute l'information disponible qu'il a demandée.

**Mel Arnold:** Pouvez-vous me dire quel document porte sur la demande relative à la préparation de ce rapport?

**Chris d'Entremont:** Prenons une pause pour obtenir l'information.

**La présidente:** Je suis désolée. Je n'étais pas là à ce moment, alors je demande au Comité de me renseigner sur ce qui s'est réellement passé.

M. Arnold dit qu'en fait nous n'avons pas reçu tous les documents. Vous dites, monsieur D'Entremont, que nous les avons tous reçus.

Puis-je poser la question au greffier?

**Chris d'Entremont:** C'est un rapport.

**Robert Morrissey:** Il est public depuis huit mois.

**Mel Arnold:** Au point b)(i), on peut lire:

(i) tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, les protocoles d'entente, les notes d'information et les communications internes, liés à la décision de produire ce rapport, y compris toute demande relative à sa préparation et à l'affectation des ressources associées...

Où sont ces documents?

**La présidente:** Je lis la motion dans son intégralité, et c'est ce qu'elle demande.

M. Arnold dit que nous n'avons pas reçu ces documents. Nous pourrions peut-être demander au greffier et aux analystes si nous les avons reçus. C'est une question valable à poser.

Je vais suspendre la séance pendant une minute, le temps d'obtenir l'information.

• (1715)

(Pause)

• (1725)

**La présidente:** Nous reprenons nos travaux.

La réunion a été suspendue pour vérifier si le Comité a reçu ce qui est mentionné au point b)(i), soit « tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter ».

Je vais demander au greffier de nous indiquer si c'est le cas ou non.

**Le greffier du Comité (Maxime Ricard):** Il reviendrait aux membres du Comité d'en juger, mais au sujet du point b)(i), le MPO a numéroté ses réponses et ses documents en suivant la numérotation de notre motion. Trois documents ont été fournis pour répondre au point b)(i).

**La présidente:** Évidemment, « tous les documents » voulait dire trois documents. Ils ont été envoyés par le MPO, et c'est ce que le Comité a reçu.

Monsieur Arnold.

**Mel Arnold:** Pouvons-nous demander au greffier si l'un de ces documents était intitulé demande de rapport?

**La présidente:** Pour répondre au point b)(i), je pense que c'est tout ce qu'ils ont trouvé. C'est ce qu'il dit. Il y a trois documents.

Allez-y, monsieur Richard, pour répondre à la question.

**Le greffier:** La réponse courte est non. Les titres sont « Appel d'avis scientifiques », « Note de planification » et « Note de planification ».

**Mel Arnold:** La demande pour le rapport n'y était pas; c'est ce que la motion disait.

**Paul Connors:** Le rapport était un document public.

**Mel Arnold:** La motion dit:

(i) tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, les protocoles d'entente, les notes d'information et les communications internes, liés à la décision de produire ce rapport, y compris toute demande relative à sa préparation et à l'affectation des ressources associées...

La dernière partie dit « y compris toute demande relative à sa préparation ».

La demande pour la préparation du rapport était-elle été incluse dans les documents qui ont été fournis au Comité?

**La présidente:** C'était dans la motion. C'est ce qui était demandé. Ce que le Comité a reçu, c'est ce que le MPO a envoyé, c'est-à-dire trois documents. D'après ce que j'ai compris, les documents que nous avons reçus sont tout ce que le MPO nous a envoyé. C'est tout.

Vous avez demandé des documents. Vous en avez obtenu trois. Ils ne sont peut-être pas tout ce que vous vouliez, mais le fait est que des documents ont été reçus.

**Mel Arnold:** Quand on ordonne la production de documents pour le Comité, personne ne peut choisir à sa guise les documents à fournir. La motion précisait très clairement quels documents devaient être fournis. Qui a choisi les documents à fournir et a décidé de ne pas en fournir d'autres?

**La présidente:** Je pense que le MPO a dû déterminer s'il avait les documents demandés, notamment toute demande relative à la préparation et à l'affectation des ressources associées. De toute évidence, ce n'était pas le cas.

Monsieur d'Entremont, vous avez la parole.

**Chris d'Entremont:** Les trois documents qui ont été envoyés comptent des centaines de pages. Si nous voulons les revoir, je suppose que c'est notre prérogative. Plusieurs documents ont été soumis. Ce n'est peut-être pas exactement ce que les conservateurs pensaient obtenir, et cela ne correspondait pas à leur argumentaire, mais c'est l'information.

La demande est assez claire en ce qui concerne l'examen du document que nous avons sous les yeux. Si nous voulons parler de l'éolien en mer à un autre moment, présentons une motion pour examiner la question de l'éolien en mer. Il n'en est pas question dans le rapport.

**La présidente:** Je pense que vous soulevez un bon point.

Monsieur Arnold, vous avez la parole.

**Mel Arnold:** Nous aurions pu avoir plus de séries de questions et simplement éviter ce débat. J'ai seulement deux questions. Je veux savoir quelles lacunes ont été recensées dans les données lors de la préparation du rapport et comment elles ont été mises en évidence?

Si j'avais eu quelques minutes pour poser ces questions, M. Small aurait peut-être eu le temps lui aussi de poser les siennes, et nous aurions pu terminer le tout.

**La présidente:** Monsieur Arnold, j'ai l'impression que personne ne vous priverait du droit de poser votre dernière question de ce tour.

Madame Kronis.

• (1730)

**Tamara Kronis:** Ce qui me pose problème, c'est que la motion demandait que nous recevions tous les documents, et non certains documents. On m'a interrompu à plusieurs reprises pour des raisons de pertinence. Le document que je veux voir est la demande pour ce rapport. La raison pour laquelle je veux la voir, c'est que ce rapport est en fait un travail préparatoire. Je veux voir quelles étaient les tâches demandées, parce que cela nous dit à quoi servira ce rapport. Mes questions portaient sur l'utilisation qui sera faite de ce rapport, et je n'ai pas pu les poser. Les documents qui nous manquent sont pertinents et directement liés aux questions que je posais.

Cette réunion n'était pas censée avoir lieu. Nous étions censés disposer de deux heures après avoir reçu tous les documents que nous avions demandés, et non après avoir reçu certains d'entre eux. Je veux tous les documents. Le Comité est tenu de se conformer à ses motions et, en ce moment, nous sommes dans une situation où la motion n'a pas été respectée.

**La présidente:** M. Morrissey a la parole, puis ce sera au tour de M. Klassen.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, il est clair que nous avons ici un parti qui est déçu de ne pas avoir de documents qui auraient correspondu à son argumentaire.

Les fonctionnaires qui sont ici nous ont expliqué très clairement qu'il ne s'agit pas d'un rapport qui entérine quoi que ce soit. Il s'agit d'une compilation de renseignements existants au sein du ministère sur une zone particulière de l'océan au Canada. Dire que tous les documents n'ont pas été reçus... On nous dit que le Comité a reçu toute l'information pertinente.

**La présidente:** Monsieur Klassen.

**Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.):** J'abonde dans le même sens.

Le ministère a fourni toute l'information pertinente demandée concernant cette étude. Il n'y a rien d'autre qui était demandé et pertinent qui doit être soumis au Comité.

**La présidente:** Merci.

Madame Kronis.

**Tamara Kronis:** Le point a) de la motion qui a mené à la production de documents exige « tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, les protocoles d'entente, les notes d'information et les communications internes, liés à la décision de produire ce rapport, y compris toute demande relative à sa préparation et à l'affectation des ressources associées ».

Nous n'avons pas reçu la demande pour sa préparation. Il n'y a pas d'intentions cachées ici. La seule chose que je veux, ce sont tous les documents. Je veux que le Comité se conforme à la motion. Comme mon collègue l'a dit, si quelqu'un peut me montrer où nous avons « toute demande relative à sa préparation et à l'affectation des ressources associées » du MPO, je me ferai un plaisir de retirer ma question.

Le Comité n'a pas respecté sa propre motion. Nous nous aventurons en terrain très dangereux ici lorsque nous présentons des motions et que nous ne les respectons pas.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

**La présidente:** Merci, madame Kronis.

Monsieur Morrissey, oui, votre nom est inscrit. J'allais poser une question, mais allez-y.

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, vous présidez la réunion d'aujourd'hui, et on a accusé le Comité de ne pas respecter son mandat et de ne pas donner suite à une motion qui a été adoptée. Je ne crois pas que ce soit la responsabilité d'un de ses membres...

**Tamara Kronis:** Alors, où sont les documents?

**La présidente:** Un député a la parole. Veuillez ne pas l'interrompre.

**Robert Morrissey:** Merci, madame la présidente.

Certains d'entre nous ont assisté à toutes les réunions du Comité et écouté ce qui s'y passait. On nous a répété ad nauseam que le ministère avait fourni tous les renseignements demandés. De toute évidence, cela ne convient pas à l'opposition officielle et à son argumentaire. Ils cherchent encore quelque chose qui n'existe pas.

Madame la présidente, c'est à vous de décider. Vous présidez la réunion et vous prenez les décisions relatives à la procédure.

**La présidente:** Merci. C'est vraiment ce que je m'efforce de faire, monsieur Morrissey. J'essaie de respecter la procédure et le Règlement.

M. Arnold est toujours sur la liste — vous avez encore une question à poser.

Monsieur Small, allez-y.

**Clifford Small:** Merci, madame la présidente.

J'entends M. Morrissey accuser notre parti, les conservateurs, d'avoir des intentions cachées. Nous n'avons pas d'intentions cachées. Cette ordonnance de communication de documents a été prise au nom des gens de l'industrie de la pêche qui se sentent menacés et qui estiment que le gagne-pain de leur famille est en péril. Ils ont l'impression que l'éolien en mer va déplacer leur travail et les éloigner des zones de pêche où ils pêchent depuis des générations.

Je pense que nous devrions poursuivre nos questions.

• (1735)

**Robert Morrissey:** S'agit-il d'un débat ou d'un rappel au Règlement, madame la présidente?

**Un député:** C'est un débat.

**Clifford Small:** Eh bien, vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un rappel au Règlement.

**La présidente:** Ce n'est pas ce dont nous discutons en ce moment. Nous discutons de documents.

Monsieur Deschênes, allez-y.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Je peux peut-être faciliter les choses, madame la présidente. Je suis en train de fouiller dans les documents que le Comité permanent des pêches et des océans a reçus, et je vois qu'il y a une demande d'avis. Ça m'indique qu'une demande a été faite. Si les témoins pouvaient nous éclairer sur les documents qu'ils ont produits, ça pourrait répondre aux questions de tout le monde.

[Traduction]

**La présidente:** Merci, monsieur Deschênes.

Voici ce que je vais faire. Si vous avez demandé tous les documents que le ministère avait en sa possession en vertu du sous-alinéa b)(i), je vais demander aux fonctionnaires du MPO s'ils ont envoyé tous les documents qu'ils avaient, comme le prévoit le sous-alinéa b)(i).

On ne peut pas envoyer quelque chose qu'on n'a pas. Avez-vous envoyé tout ce que vous aviez?

**Bernard Vigneault:** Je peux témoigner, au nom du ministère, du fait que nous avons fourni tous les renseignements demandés dans la motion. Tous les documents ont été fournis au Comité.

Le premier document que le député Deschênes a mentionné est l'appel initial à des avis scientifiques, ce qui est toujours très géné-

ral dans le contexte d'un grand projet. Les tâches — c'est le mot que nous utilisons — sont précisées au fil des discussions avec nos collègues des écosystèmes aquatiques.

Le troisième document qui a été communiqué au Comité est la note de planification. Vous verrez que la discussion a porté sur la compilation de données sur les quatre zones, comme l'indique le rapport.

Je ne sais pas si mes collègues de la région des Maritimes ont quelque chose à ajouter concernant l'attribution des tâches.

**La présidente:** Qui veut répondre à cette question?

Allez-y.

**Luke Gaulton:** Je peux préciser, concernant les comptes rendus de réunions fournis, d'après ma compréhension des choses, qu'il s'agit de comptes rendus de réunions entre des gens des Écosystèmes aquatiques du MPO et des scientifiques du MPO, qui ont déterminé qu'il convenait de produire ce rapport.

Je suis le directeur responsable des gens des Écosystèmes aquatiques. Je savais que ces discussions avaient lieu. J'étais au courant de la décision de produire ce rapport. Les comptes rendus de réunions ont été inclus pour décrire les discussions qui ont eu lieu.

**La présidente:** Merci.

Madame Kronis, c'est à vous.

**Tamara Kronis:** Pendant la pause, mon collègue et moi avons consulté en ligne un document qui se trouve sur le site Web de l'organisme de réglementation. Il ne fait pas partie de la documentation fournie.

Lorsque je regarde ce document (l'appel d'avis scientifiques fourni), l'objectif est très clair: « il est nécessaire d'obtenir des conseils scientifiques pour orienter les évaluations d'impact prévues propres au projet, ainsi que des conseils scientifiques pour cerner des lacunes plus générales en matière de connaissances concernant les répercussions possibles ». Les questions que je posais au sujet du type d'expertise dont disposait le MPO sont donc pertinentes si c'est l'objectif.

J'aimerais poursuivre cette réunion. J'aimerais obtenir les documents que nous n'avons pas reçus. J'aimerais également, à tout le moins, poursuivre cette réunion et avoir l'occasion de poser mes questions.

**Chris d'Entremont:** J'invoque le Règlement, madame la présidente.

**La présidente:** Oui, monsieur d'Entremont.

**Chris d'Entremont:** Ce document vient de l'organisme de réglementation, d'après ce que nous comprenons, et non du MPO. La motion vise le rapport du ministère des Pêches et des Océans, et non celui de l'organisme de réglementation.

Si nous voulons que des représentants de l'organisme de réglementation comparaissent, il faudra d'abord présenter une motion en ce sens. Préparez une motion, et nous l'examinerons peut-être un autre jour.

**La présidente:** Absolument.

Je veux simplement terminer ma liste. J'ai M. Arnold, puis M. Cormier.

Monsieur Arnold, vous avez la parole.

**Mel Arnold:** Merci.

Cela concerne le rappel au Règlement soulevé contre le fait que Mme Kronis pose des questions sur les parcs éoliens. Je vois ici une demande du Comité d'examen du SCAS. Je veux en lire une partie. Il est écrit ceci:

Le développement d'une industrie éolienne extracôtière dans la région de l'Atlantique est susceptible d'avoir de nouvelles répercussions sur les écosystèmes marins et les espèces qui n'ont pas été étudiées en contexte canadien. Par conséquent, il est nécessaire d'obtenir des conseils scientifiques pour orienter les évaluations d'impact prévues propres au projet...

L'industrie éolienne figurait textuellement dans la demande qui nous a été fournie, donc les questions de Mme Kronis concernant l'expertise du ministère en matière de parcs éoliens sont tout à fait pertinentes, contrairement à ce que les députés libéraux essaient d'insinuer.

● (1740)

**La présidente:** Monsieur Cormier, vous avez la parole.

**Serge Cormier:** Madame la présidente, nous venons d'entendre deux fonctionnaires dire que tous les documents ont été fournis. Tout a commencé, pour le public qui nous regarde à la maison, parce que nous, les libéraux, n'avions plus de questions.

Nous avons donné l'occasion aux conservateurs et aux bloquistes de poser les questions qu'ils voulaient. Nous étions les seuls à ne pas avoir de questions. Ils auraient eu droit à deux autres séries de questions si nous avions procédé comme nous le faisons habituellement au Comité pendant la première et la deuxième heures.

Nous n'avions pas l'intention de les empêcher de poser des questions. C'est simplement que nous n'avions pas de questions. Ils peuvent continuer de poser des questions, mais nous venons de passer 15 minutes à chercher des documents qui n'existent pas. Tout a été fourni au Comité. Pouvons-nous poursuivre, s'il vous plaît?

**La présidente:** Oui, monsieur Cormier.

Peu importe si différentes choses ont été publiées sur différents sites Web; la demande, si vous lisez bien le document, vise à ce que le ministère des Pêches et des Océans fournisse certains documents au Comité. Les fonctionnaires ont dit nous avoir fourni tous les documents à leur disposition. Même si d'autres ont peut-être publié d'autres documents sur d'autres sites Web, nous ne les avons pas demandés. Nous avons demandé au ministère des Pêches et des Océans de nous fournir les documents qu'il avait. Les fonctionnaires nous ont dit l'avoir fait. En ce qui me concerne, cette question est déjà réglée.

La parole va à M. Arnold.

M. Deschênes a eu son tour. Les libéraux ont décliné l'offre.

Monsieur Arnold, vous pouvez peut-être poser votre question.

**Mel Arnold:** Merci. J'ai deux questions, après quoi je céderai mon temps de parole à M. Small pour qu'il puisse l'ajouter au temps qu'il devrait avoir.

Monsieur Vigneault, quelles lacunes en matière de données avez-vous relevées lors de la rédaction de ce rapport?

**Bernard Vigneault:** Le rapport ne portait pas particulièrement sur les lacunes dans les données. Il s'agissait simplement de communiquer les renseignements dont nous disposons. Les informations fournies sur les lacunes en matière de données proviennent de l'évaluation régionale...

**Mel Arnold:** Je comprends cela, mais quelles lacunes en matière de données avez-vous relevées?

**Bernard Vigneault:** Nous prenons déjà des mesures pour combler les lacunes que nous avons relevées dans les données. Il s'agissait de prioriser la collecte de données supplémentaires sur les stocks de poissons et l'utilisation des zones que j'ai décrites plus tôt par certaines espèces migratoires, par exemple. Nous allons recueillir des renseignements supplémentaires à ce sujet et sur les espèces en péril, notamment sur les mammifères marins, dont la baleine noire de l'Atlantique Nord. Nous mènerons d'autres travaux à ce sujet...

**Mel Arnold:** J'aimerais proposer une motion afin de demander que les lacunes en matière de données dont M. Vigneault vient de parler soient décrites au Comité afin que nous puissions comprendre pleinement ce qui pourrait être en jeu ici et le bon travail que le ministère peut faire dans le cadre de ce processus. Ainsi, veuillez nous expliquer par écrit comment ces lacunes en matière de données ont été cernées.

**Bernard Vigneault:** Nous pouvons vous fournir la liste des lacunes qui ont été relevées et des travaux scientifiques menés pour les combler.

**La présidente:** Merci, monsieur Vigneault.

Avez-vous terminé, monsieur Arnold?

**Mel Arnold:** Je vais céder le temps qu'il me reste à M. Small, pour qu'il s'ajoute à ses cinq minutes.

**La présidente:** Monsieur Small, vous avez deux minutes et 30 secondes. Allez-y.

**Clifford Small:** Merci, madame la présidente.

Je pense qu'il y a 18 mentions des baleines noires dans les documents que nous avons.

Monsieur Vigneault...

**Robert Morrissey:** On n'entend pas l'interprétation, madame la présidente.

**La présidente:** Excusez-moi.

Pouvons-nous réessayer?

**Clifford Small:** Je pense que les baleines noires ont été mentionnées à 18 reprises dans le document que nous avons.

Monsieur Vigneault, pensez-vous que la question des baleines noires soit traitée adéquatement dans ce rapport, compte tenu des mesures de conservation auxquelles se sont soumis les pêcheurs de tout le Canada atlantique?

● (1745)

**Robert Morrissey:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

**La présidente:** Monsieur Morrissey, quel est votre rappel au Règlement?

**Robert Morrissey:** Les questions du député ne sont pas pertinentes à l'objet de l'étude de ce comité, à savoir un rapport du ministère qui a été présenté et qui constituait une compilation d'informations existantes rendues publiques à maintes reprises.

**La présidente:** Allez-y, monsieur Small.

**Clifford Small:** Madame la présidente, avec tout le respect que je vous dois, les baleines noires ont été mentionnées à 18 reprises dans les documents qui nous ont été remis. L'incidence de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière sur les baleines noires est très grave. On blâme les pêcheurs d'être responsables du déclin des baleines noires. Je demande donc à M. Vigneault s'il estime que cette question a été adéquatement traitée dans le rapport.

**La présidente:** Monsieur Vigneault, la question porte sur les baleines noires. Je pense que vous en avez parlé tout à l'heure en ce qui concerne d'autres espèces, alors je vous invite à répondre rapidement à la question, car le temps file.

**Bernard Vigneault:** Je tiens à rappeler au député Small que les risques ou les répercussions ne font pas partie de ce rapport. Cela dépasse sa portée. Toutefois, nous avons dûment décrit dans ce rapport toutes les informations que nous avons recueillies à ce sujet sur la baleine noire de l'Atlantique Nord. Le rapport est exact... dans les limites de sa portée. Nous menons des travaux additionnels pour nous assurer de comprendre où elles sont.

Je partage la préoccupation du député concernant la nécessité de continuer de soutenir les efforts fructueux déployés pour assurer le rétablissement de cette espèce. Les collisions avec les baleines en raison de l'augmentation du trafic en haute mer sont un exemple de répercussions potentielles. Nous devons connaître la situation et disposer d'informations détaillées sur la manière dont elles utilisent la zone proposée. Ce travail est en cours.

**La présidente:** Il vous reste une minute et demie, monsieur Small.

**Clifford Small:** Pour revenir aux futures zones maritimes protégées qui sont en train d'être établies et qui font partie de ces quatre zones, je tiens à souligner qu'il est déconcertant que des zones soient fermées ou aient été fermées à la pêche alors qu'il n'était tout simplement pas permis qu'un hameçon appâté pour le flétan touche le fond. Rien dans ce rapport ne met en garde contre le fait de permettre que des zones fermées à la pêche pour protéger l'habitat benthique soient transformées en zones éoliennes extracôtières.

Mme Williams pourrait peut-être nous expliquer pourquoi ce rapport ne renferme pas de propos plus fermes à ce sujet.

**La présidente:** Avant de céder la parole à Mme Williams, je tiens à préciser que, même si je n'étais pas présente au début de cette discussion, j'ai entendu clairement M. Vigneault dire à maintes reprises que le problème ici, c'est qu'il s'agit d'une compilation d'informations dont ils disposaient déjà. Toute nouvelle analyse ou recherche doit évidemment être menée, et ce n'est donc pas du tout ce que le rapport est censé contenir.

Allez-y, madame Williams, si vous voulez répondre rapidement. Vous avez quatre secondes pour le faire.

**Wendy Williams:** Nous avons fourni des informations dans le rapport concernant les aires de conservation qui existent déjà.

**La présidente:** Je vous remercie.

Nous allons maintenant entendre M. Gunn, puis M. Deschênes.

**Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC):** Madame la présidente, je vais céder mon temps à Mme Kronis.

**La présidente:** On vous écoute.

**Tamara Kronis:** Monsieur Vigneault, ce rapport a-t-il été préparé en réponse à la demande « Soutien scientifique pour l'activité éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse » portant le numéro de référence 1753?

**Bernard Vigneault:** Oui. Pour situer les choses dans leur contexte, c'était la demande initiale. Elle ne reflète pas l'ensemble de la discussion qui a suivi concernant les besoins précis de notre secteur client, qui était dans ce cas-ci le secteur des écosystèmes aquatiques. Il s'agissait d'une demande générale de conseils.

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, pour ce qui est de fournir des conseils scientifiques portant sur un risque, des outils technologiques ou un site de projet précis, cela fera partie de l'évaluation future des propositions de projet.

● (1750)

**Tamara Kronis:** Je comprends. Ma question cependant... Le sujet nécessitant des informations ou des conseils qui a été énoncé dans le document fait précisément référence à ce qui suit:

Le développement d'une industrie éolienne extracôtière dans la région de l'Atlantique est susceptible d'avoir de nouvelles répercussions sur les écosystèmes marins et les espèces qui n'ont pas été étudiées en contexte canadien. Par conséquent, il est nécessaire d'obtenir des conseils scientifiques pour orienter les évaluations d'impact prévues propres au projet, ainsi que des conseils scientifiques pour cerner des lacunes plus générales en matière de connaissances concernant les répercussions possibles du développement de l'énergie éolienne extracôtière sur les écosystèmes...

Ma question est la suivante: avez-vous cherché à comprendre le fonctionnement de l'énergie éolienne extracôtière avant de recueillir les données?

**Bernard Vigneault:** Comme je l'ai mentionné précédemment, il s'agissait d'une démarche parallèle. C'était pour communiquer à tous les intervenants les informations à notre disposition sous forme de données et d'analyses spatiales actuelles. Parallèlement, nous menons des recherches pour combler les lacunes que nous avons relevées.

C'est une nouvelle industrie. Son incidence sur le milieu marin et les ressources aquatiques sera sans précédent, si bien que des recherches sont menées à l'heure actuelle. Elles consistent notamment à mieux cartographier l'environnement et les ressources avant le début des travaux. De plus, elles comprennent notamment un volet de modélisation dans le cadre duquel, à l'aide d'un modèle océanographique et d'un modèle écosystémique, nous tenterons d'évaluer l'incidence de la construction de différents types de structures, par exemple.

**Tamara Kronis:** Au moment de décider ce qu'il fallait inclure ou non dans ce rapport, avez-vous réfléchi à l'infrastructure qui serait nécessaire?

**Bernard Vigneault:** Nous ne l'avons pas fait précisément pour ce rapport, car il portait sur l'état de l'environnement et de la pêche. Ce serait toutefois nécessaire pour les prochaines étapes des examens, lorsque nous recevrons des propositions détaillées.

Je ne sais pas si mon collègue de la région des Maritimes veut ajouter des observations.

**Luke Gaulton:** J'ajouterai que le processus d'évaluation régionale qui a été mené par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et son rapport auraient permis de déterminer le type d'informations dont le MPO prévoyait avoir besoin. Cela aurait guidé nos choix quant au contenu du rapport.

**Tamara Kronis:** Compte tenu de la façon dont l'océan fonctionne, lorsqu'on examine une zone géographique donnée, les poissons ignorent-ils généralement les limites?

**Bernard Vigneault:** [*Inaudible*] pour les courants et les océans.

**Tamara Kronis:** Avez-vous songé au fait que les personnes qui réalisent cette évaluation pourraient avoir besoin de données provenant de l'extérieur de la zone, compte tenu de l'incidence que l'énergie éolienne extracôtière a en dehors de son emplacement immédiat?

**Bernard Vigneault:** Absolument, cela fait partie du rapport. Dans bon nombre des analyses, nous parlons des zones adjacentes, des informations connexes sur la pêche et les stocks de poissons, etc.

**Tamara Kronis:** Dans le cas d'un rapport comme celui-ci, le principe de précaution a-t-il une quelconque pertinence? Pensez-vous au principe de précaution et au mandat du MPO?

**Bernard Vigneault:** Ce n'est pas pertinent, car il ne s'agit pas d'un document de décision. Nous ne formulons pas de recommandations. Nous ne prenons pas de décisions en matière de gestion. Ce sont les informations dont nous disposons. Il y a ensuite l'approche de précaution, puis une décision réglementaire.

**Tamara Kronis:** En quoi ce document est-il utile aux personnes chargées des évaluations d'impact?

**Bernard Vigneault:** Je peux vous décrire comment nous l'utilisons, par exemple.

Nous sommes préoccupés. Nous avons évoqué les inquiétudes importantes des pêcheurs. Nous sommes également préoccupés par la viabilité de nos études scientifiques sur les stocks de poissons à long terme.

Cet exercice a permis de recueillir toutes les informations issues de notre étude. L'étude que nous menons, en collaboration avec l'industrie, recoupe des zones où il existe un risque de conflit en matière d'utilisation de l'espace. Soit nous n'aurons pas accès à la zone pour mener nos travaux en raison des infrastructures, soit il y aura une incidence indirecte, notamment sur l'océanographie, ce qui modifierait le signal que nous mesurons. C'est un exemple.

**Tamara Kronis:** Rien de tout cela ne figure dans ce rapport.

**La présidente:** Le temps est écoulé. Merci.

• (1755)

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Alexis Deschênes:** Merci, madame la présidente.

J'ai eu le temps de lire plus en détail les documents qui ont été fournis, et il y a quand même des choses qui m'interpellent.

Madame Williams, on voit que vous avez eu une réunion au mois de mai 2025. Ressources naturelles Canada cherchait alors à communiquer avec le ministère des Pêches et des Océans concernant des mesures visant à compenser les effets prévus sur les pêches.

On peut lire dans vos notes que le Programme de protection du poisson et de son habitat examinera les répercussions sur le poisson et son habitat tout en appliquant l'esprit de l'article 34 de la Loi sur les pêches, qui parle justement de la protection du poisson et de son habitat, quant aux objectifs de gestion des pêches. Ensuite, lorsqu'on va voir la demande d'avis, c'est clair: « [...] il est nécessaire d'obtenir des conseils scientifiques pour orienter les évaluations d'impact propres au projet [...] »

Alors, lorsque je vois ce qui a été fait à ce moment-là, en mai 2025, je ne comprends pas pourquoi, dans le rapport que vous

avez finalement déposé en décembre, on s'abstient volontairement de regarder les répercussions que pourrait avoir l'industrie éolienne.

Est-ce qu'il y a eu une intervention politique vous demandant de réduire l'ampleur du rapport à produire?

[Traduction]

**Wendy Williams:** Non, nous n'avons pas été pressentis sur le plan politique. Nous répondions simplement à une demande de renseignements qui a pris fin en janvier de cette année.

Les indemnisations dans le secteur de la pêche sont en train d'être versées. Nous tenons des discussions avec des collègues du ministère à ce sujet. Le MPO continue de fournir plus de renseignements à mesure que le processus avance. Le rapport dont nous discutons aujourd'hui n'est pas vraiment l'ensemble complet des informations que nous fournirons à l'avenir.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Ça donne l'impression que votre ministère est rendu un peu plus loin dans l'étude d'impact sur les écosystèmes marins que ce qu'on pourrait croire en regardant le premier rapport.

[Traduction]

**Wendy Williams:** Je ne sais pas trop quoi répondre à cela. Je ne comprends pas très bien où vous voulez en venir avec cette question. Pourriez-vous me donner un peu plus de contexte?

[Français]

**Bernard Vigneault:** Comme j'ai tenté de l'expliquer plus tôt, le défi, quand on fournit des avis scientifiques sur des projets d'une telle ampleur, c'est que les besoins et le moment où ils vont apparaître ne sont pas connus d'avance.

En ce qui concerne le premier document auquel vous avez fait référence, il s'agit de garder un dossier ouvert pour l'ensemble des avis scientifiques dont on va avoir besoin au fil du temps pour évaluer les projets.

Dans le cas précis de l'appel de renseignements qui a été fait, ce n'était pas une demande d'avis sur les répercussions d'un projet. Il s'agissait vraiment d'un appel aux partenaires, y compris le ministère des Pêches et des Océans. On nous a demandé de fournir aux organismes de réglementation toute information ou donnée pertinente pour appuyer la décision à prendre quant aux zones précises qui allaient être utilisées à l'intérieur des grandes zones désignées. C'est ce que nous avons fait.

Le premier document est donc un dossier ouvert où se retrouvera l'ensemble des avis scientifiques que nous allons fournir dans le cadre de notre collaboration avec nos collègues de la gestion des écosystèmes.

**Alexis Deschênes:** Merci.

[Traduction]

**La présidente:** Je vous remercie.

Je tiens à remercier les témoins de leur discussion sur ce rapport. Ce fut, pour le moins, une discussion très intéressante. Merci d'être venus.

Je vais maintenant suspendre la séance pour que nous puissions passer à la partie à huis clos de notre réunion, qui portera sur la Loi sur les pêches.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>